

DISTRICT MULTIPLE « U »

COMMISSION - CONSTITUTION ET STATUTS

PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX STATUTS

Article IV. Responsabilités du conseil des gouverneurs du district multiple

Section 4.03 Secrétaire-trésorier ou le secrétaire et trésorier du district multiple

Ajout d'un nouveau paragraphe f) et décaler les autres paragraphes de la section :

f) Collecter toutes les cotisations du district multiple perçues par les trésoriers de cabinet de tous les sous-districts, fournir les reçus nécessaires, les déposer dans la banque ou les banques choisies par le conseil des gouverneurs.

Article V – Commissions du district multiple « U » - Sections 5.01 à 5.08

Biffer le paragraphe suivant :

La durée du mandat est d'un an ; cependant, le mandat peut être prolongé pour des périodes additionnelles d'un an.

Article VII. Fonds d'administration du district multiple

Section 7.01 Cotisation du DM « U »

Cotisation du DM « U » :

Ajout du paragraphe suivant :

La cotisation annuelle est due par chaque club des districts et est payable dans les trente jours de la date de l'expédition par le trésorier de chaque district de la facture, mais au plus tard le 31 octobre de chaque année.